

**République Française**  
**Département**  
**Nièvre**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d' Arzembouy  
séance du 09/04/2015

L'an 2015 et le 9 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de HAGHEBAERT Raphaël Maire.

M. HAGHEBAERT Raphaël, Maire, Mme : PASSUELLO Danielle MM : BRETON Franck, DELMOTTE William, LOISON André, PIERI Patrick  
Absent : POUX Katarzyna,

Secrétaire de séance: BRETON Franck

**réf : 2015/01 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014**

Suite à la présentation du compte administratif 2014, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve celui-ci et déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultat de clôture 2014 : 43 444.58 €

- Section d'investissement : - 5075.00 €
- Section de fonctionnement : 48 519.58 €

A la majorité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 2015/02 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Suite à la présentation du compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 5075 € au compte 1068

- Restes à réaliser 2014 recettes : 0 €
- Restes à réaliser 2014 dépenses : 8 000 €
- Résultat clôture 2013 : Investissement : 5032.46 € Fonctionnement : 48384.73 €
- Part affectée à l'investissement exercice 2014 : 0 €
- Résultat exercice 2014 : investissement : - 10107.46 € Fonctionnement : 134.85 €
- Résultat de clôture exercice 2014 : investissement : - 5075 € Fonctionnement : 48519.58 €

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2015/03 : TAUX DES TAXES 2015**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de voter les taux suivants

Taxe d'habitation : 9.88

Taxe foncière : 1.98

Taxe foncière non bâti : 12.39

CFE : 11.04

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2015/04 : BUDGET 2015**

Le Conseil Municipal à l'unanimité sous la présidence de monsieur HAGHEBAERT Raphaël adopte le budget primitif 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit:

- Section de fonctionnement : 90 639.58 €

- Section d'investissement : 37 185 €

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2015/05 : LOCATION LOGEMENT PRESBYTERE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer le logement du presbytère à monsieur LOISON André à compter du 01/04/2015 pour un montant de 300 € / mois. Un bail sera établi pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Point d'eau terrain communal qui est loué par monsieur NICOLLE , après en avoir délibéré le conseil n'est pas d'accord pour installer un compteur d'eau à sa charge ( en effet la commune n'a pas le droit de revendre de l'eau) mais autorise l'installation de celui-ci à la charge du locataire.( pour : 1 contre : 2 abs : 3)

- La manifestation du 13 juillet est maintenue

- le conseil a décidé de ne pas souscrire de contrat de maintenance pour l'assainissement